

Ma
copropriété
a besoin
de travaux

Je veux réduire
mes factures
d'énergie, que
dois-je faire ?

J'aimerais
isoler les murs
de ma maison

Je souhaite mettre aux normes
mon installation électrique

Comment adapter
mon logement
à mon âge ?

Besoin de rénover votre logement ou votre immeuble ?

La Ville de Nanterre vous aide grâce à l'opération



NANTERRE
HABITAT PLUS

Un accompagnement personnalisé, des conseils techniques et des aides financières

Madame, Monsieur,

La Ville de Nanterre s'attache depuis de nombreuses années à faire vivre le droit à un logement de qualité pour tous. Cela passe par une offre de logements diversifiés, accessible financièrement au plus grand nombre, afin de répondre aux besoins des Nanterriens. Le parc de logements privés répond à cette mixité, en accueillant des résidents de catégories sociales différentes. Ce patrimoine participe également à la qualité du paysage urbain de notre ville. C'est pourquoi nous voulons le préserver et l'améliorer. Depuis 2001, Nanterre Habitat Plus accompagne les propriétaires dont les logements nécessitent des travaux de réhabilitation. 1900 propriétaires ont ainsi été aidés depuis cette date. « Nanterre Habitat Plus 4 » s'inscrita naturellement dans la continuité de ses prédécesseurs, en priorisant la lutte contre l'habitat indigne et l'amélioration des performances énergétiques, une attention particulière sera également portée à l'adaptation des logements au vieillissement. Avec André CASSOU, maire-adjoint en charge de l'habitat, nous vous invitons à solliciter très largement les équipes de Nanterre Habitat Plus, auprès desquelles vous trouverez les conseils et l'expertise dont vous avez besoin. Ensemble, continuons de rénover et d'améliorer ce qui fait partie du patrimoine de Nanterre.

Patrick JARRY, Maire de Nanterre

Qu'est ce que Nanterre Habitat Plus ?

Nanterre Habitat Plus a pour but d'aider les propriétaires privés à la réalisation de travaux dans leur logement et/ou leur immeuble, en leur apportant gratuitement des **conseils techniques et des aides financières**. Pilotée par la Ville de Nanterre, l'opération est animée par le PACT Paris-Hauts de Seine-Val d'Oise, association spécialisée dans l'amélioration de l'habitat.

Une équipe pour vous accompagner à chaque étape de votre projet de travaux

L'équipe pluridisciplinaire du PACT (un architecte, un chargé d'opération spécialisé dans la copropriété, un travailleur social) **vous apporte gratuitement ses compétences** pour :

- **Vous accompagner dans la définition et la réalisation d'un programme de travaux** : visite technique à domicile, préconisations de travaux, analyse des devis.
- **Vous informer sur les aides possibles et solliciter pour vous les organismes financeurs**, en fonction de votre situation et de votre projet de travaux.
- **Mobiliser votre copropriété**, le cas échéant.

Quels types de travaux peuvent être aidés par l'opération ?

- **Vous souhaitez réaliser des travaux d'économies d'énergie et d'amélioration thermique** : isolation des façades, remplacement des menuiseries, chauffage, ventilation, etc ;
- **Vous souhaitez mettre aux normes votre logement, réhabiliter votre immeuble ou votre maison** ;
- **Vous souhaitez améliorer l'accessibilité de votre immeuble ou adapter votre logement** au handicap et au vieillissement : installation d'une douche, de barres d'appui, motorisation des volets, etc.



Quels sont les financements possibles ?

- **Des subventions publiques** (sous conditions*) de : l'Agence nationale de l'habitat (Anah), le Conseil Général des Hauts-de-Seine, les Caisses de retraite. De plus, **la Ville de Nanterre a créé un fonds spécifique** pour renforcer ces aides.
- **D'autres financements** : le crédit d'impôt, l'éco-prêt à taux zéro, les certificats d'économie d'énergie.

Un accompagnement gratuit et des aides renforcées pour une durée de 5 ans

De septembre 2014 à septembre 2019

Qui peut bénéficier de cette opération ?

- Les propriétaires occupant leur logement*
- Les propriétaires bailleurs*
- Les locataires du parc privé*

Pour les copropriétés qui souhaitent mettre en œuvre un projet de rénovation énergétique

Les copropriétés souhaitant s'engager dans un projet d'amélioration thermique ambitieux pourront répondre à l'**appel à candidature** : la Ville de Nanterre sélectionnera les immeubles les plus mobilisés, qui pourront bénéficier d'un accompagnement gratuit et de subventions spécifiques. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site Internet de l'opération.



**NANTERRE
HABITAT PLUS**

*Nous consulter pour les conditions de recevabilité



Exemple de projet financé dans le cadre de l'opération Nanterre Habitat Plus 3

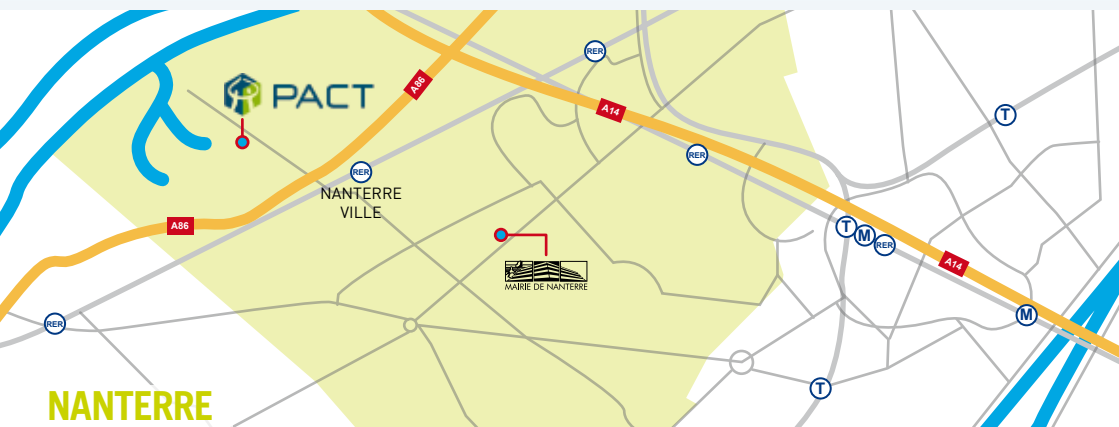
60 logements en copropriété
Audit énergétique réalisé en 2011
Travaux votés en février 2013 :

Ravalement des façades avec isolation thermique par l'extérieur et pose de fenêtres à double vitrage

Montant des travaux votés : 806 018 €
43% d'aides mobilisées

Résultats : **28 % de gain énergétique**
(passage d'une étiquette énergétique D à une étiquette C)

32% de réduction d'émission de gaz à effet de serre.



Contactez-nous pour plus d'informations

01 55 17 19 68 - nanterrehabitatplus.org

contact@nanterrehabitatplus.org

Bureaux ouverts du lundi au vendredi

9h - 12h & 14h - 17h

101 avenue Jules Quentin - 92000 Nanterre



MAIRIE DE NANTERRE

